

Ce guide de pratiques syndicales, à l'usage de l'ensemble des structures de la CGT, est la version actualisée de la 1^{re} édition (2006) qui s'intitulait « Les recommandations/conseils de la CGT pour désigner les délégués syndicaux ».

Il prend en compte les modifications juridiques intervenues ces dernières années, notamment la Loi sur la représentativité, la réforme du Code du travail et l'apparition du comité social et économique.

Les différentes désignations ne sont pas que des démarches administratives : plusieurs désignations sont issues des résultats des élections professionnelles dans les entreprises.

Toutes les organisations de la CGT doivent s'impliquer dans une démarche de conquête vers les salariés pour gagner la meilleure audience possible.

Les élus et mandatés représentent l'organisation syndicale CGT. Personne n'est propriétaire de son mandat syndical et chaque responsabilité est un bien collectif.

La démarche syndicale et l'image de la CGT sont pour l'essentiel perçues à travers l'activité de ses représentants. Ils sont « la vitrine » de notre organisation. Nos règles de vie, qui font références, définissent le cadre démocratique dans lequel s'exercent ces désignations.

En respectant ces bonnes pratiques, nous nous garantissons l'efficacité pour faire vivre nos ambitions de transformation sociale et de progrès.

fichiers:



[Télécharger 2020_livret_viesyndicale_v3_sr_bernino_sr_ca_v2.pdf](#) (631.59 Ko)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
